

**Extrait de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur**

ANNEXE  
TABLEAU 1

Montant des droits d'inscription à compter de l'année universitaire 2019-2020 pour les usagers relevant des articles 3 à 6 du présent arrêté		
Catégorie d'usagers	Montants en euros	
Élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public préparant un diplôme national de premier cycle	170 €	
<b>Usagers préparant un diplôme national relevant du premier cycle</b>	<b>Taux</b>	<b>Taux réduit</b>
Certificat de capacité en droit	170 €	113 €
Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)		
Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST)		
Diplôme universitaire de technologie (DUT)		
Diplôme national de technologie spécialisé (DNTS)		
Diplôme national de guide-interprète national		
Licence		
Licence professionnelle		
Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)		
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)		
Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)		
Diplôme de formation générale en sciences maieutiques (DFGSMa)		
<b>Usagers préparant un diplôme national relevant du deuxième cycle</b>	<b>Taux</b>	<b>Taux réduit</b>
Diplôme national de master	243 €	159 €
Diplôme de recherche technologique		
Diplôme national d'œnologue		
Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)		
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)		
Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO)		
Diplôme d'Etat de sage-femme		
Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée	601 €	401 €
Diplôme d'Etat de paysagiste		
<b>Usagers préparant un diplôme d'ingénieur</b>	<b>Taux</b>	<b>Taux réduit</b>
Étudiants préparant le diplôme d'ingénieur et pour les écoles mentionnées ci-dessous ayant débuté leur cursus avant le 1 <sup>er</sup> septembre 2018.	601 €	401 €
Cursus de formation d'ingénieur débuté à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 ou du 1 <sup>er</sup> septembre 2019 dans les écoles centrales constituées sous la forme d'une école extérieure aux universités et à l'école des mines de Nancy	2 500 €	1 667 €
<b>Usagers préparant un diplôme national relevant du troisième cycle</b>	<b>Taux</b>	<b>Taux réduit</b>
Doctorat	380 €	253 €
Habilitation à diriger des recherches		
<b>Usagers préparant un diplôme sanctionnant les formations dispensées au cours du troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques</b>	<b>Taux</b>	<b>Taux réduit</b>
Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire dans le cadre du troisième cycle court (y compris thèse)	243 €	159 €
Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie dans le cadre du troisième cycle court (y compris thèse)		
Diplôme d'Etat de docteur en médecine/Diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine (y compris thèse)	502 €	335 €

<b>Montant des droits d'inscription à compter de l'année universitaire 2019-2020 pour les usagers relevant des articles 3 à 6 du présent arrêté</b>		
Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie/Diplôme d'études spécialisées (DES) de pharmacie (y compris thèse)		
Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire/Diplôme d'études spécialisées (DES) de chirurgie dentaire (y compris thèse)		
Option ou formation spécialisée transversale (1)	502 €	335 €
Thèse conduisant au Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie et chirurgie dentaire dans le cadre du 3 <sup>e</sup> cycle long (2)	380 €	253 €
Thèse conduisant au Diplôme d'Etat de docteur en médecine (2 bis)	380 €	253 €
<b>Usagers préparant un diplôme d'études spécialisées complémentaires de santé</b>	<b>Taux</b>	<b>Taux réduit</b>
Diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine et de biologie médicale (3)	502 €	335 €
<b>Usagers mentionnés au 2<sup>e</sup> de l'article R. 632-5 du code de l'éducation</b>	<b>Taux</b>	<b>Taux réduit</b>
Candidats mentionnés au 2 <sup>e</sup> de l'article R. 632-5 du code de l'éducation	243 €	159 €
<b>Usagers préparant un autre diplôme paramédical</b>	<b>Taux</b>	<b>Taux réduit</b>
Certificat de capacité d'orthoptiste	330 €	220 €
Diplôme d'Etat d'audioprothésiste	466 €	311 €
Certificat de capacité d'orthophoniste	539 €	359 €
Diplôme d'Etat de psychomotricien	1 316 €	877 €
<b>Usagers préparant un diplôme d'Etat de docteur vétérinaire</b>	<b>Taux</b>	<b>Taux réduit</b>
Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire	159 €	106 €
<b>Usagers préparant un diplôme d'architecture</b>	<b>Taux</b>	<b>Taux réduit</b>
Diplôme d'architecture et habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre délivrés par l'institut national des sciences appliquées de Strasbourg	Droits d'inscription des écoles nationales supérieures d'architecture fixés par arrêté des ministres chargés de la culture et du budget	
<i>(1) Pour les seuls DES dont la durée est inférieure ou égale à 4 ans ainsi que l'option réanimation pédiatrique du DES de pédiatrie et l'option radiologie interventionnelle avancée du DES de radiologie et imagerie médicale (cf art. 6 arrêté 21 avril 2017)</i>		
<i>(2) Dans le cas où la préparation et le passage de la thèse s'effectuent après la fin du troisième cycle.</i>		
<i>(2 bis) Dans le cas où la préparation et le passage de la thèse s'effectuent après la fin du troisième cycle de médecine pour les étudiants relevant de l'ancien régime antérieur à 2017 et pour les étudiants de médecine générale relevant de l'ancien comme du nouveau régime.</i>		
<i>(3) Dans le cas où la préparation de ce diplôme s'effectue après la fin du troisième cycle.</i>		
<i>Période de césure : droits applicables correspondant au taux réduit du diplôme.</i>		